

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

BUDGET PRIMITIF 2021

Rapport de présentation

Séance du conseil métropolitain du 9 avril 2021

Sommaire

Introduction.....	3
1. La section de fonctionnement.....	4
1.1. Les recettes réelles de fonctionnement.....	4
1.1.1. Les impôts et taxes.....	5
1.1.2. Les concours financiers de l'Etat.....	10
1.1.3. Les dotations de compensation versées par le Département et la Région ..	12
1.1.4. Les produits du domaine et des services.....	13
1.1.5. Les participations et subventions reçues.....	15
1.1.6. Les autres recettes de fonctionnement.....	16
1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	18
1.2.1. Les charges à caractère général.....	19
1.2.2. Les charges de personnel.....	21
1.2.3. Les atténuations de produits.....	22
1.2.4. Les subventions versées par la Métropole à ses partenaires.....	23
1.2.4. Les charges financières.....	24
2. La section d'investissement.....	25
2.1. Les recettes réelles d'investissement.....	25
2.1.1. Les subventions d'investissement reçues.....	26
2.1.2. Les cessions immobilières.....	28
2.1.3. Les autres recettes d'investissement.....	28
2.2. Les dépenses réelles d'investissement.....	29
2.2.1. Les dépenses d'équipement.....	29
2.2.2. Les autres dépenses réelles d'investissement.....	34
3. Les opérations de gestion de la dette.....	34
Les politiques publiques.....	38

Introduction

Marqué par les effets de la crise sanitaire, qui devraient peser pour une vingtaine de millions d'euros sur les finances de la Métropole, mais également par la tempête Alex, le budget 2021 se veut résolument engagé vers la relance économique de notre territoire.

Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement engagée au cours des années précédentes et aux financements obtenus au titre de la relance et de la tempête Alex, la Métropole maintiendra une nouvelle fois cette année l'ensemble de ses taux de fiscalité et stabilisera son encours de dette.

Elle poursuivra par ailleurs la politique volontariste d'investissement qui fait son identité. Plus encore, cet engagement en faveur de l'investissement constitue aujourd'hui une nécessité impérieuse dans un contexte de transition écologique en faveur d'un développement soutenable et de réaction résolue face à la déprise économique liée à la crise sanitaire.

Pour faire face à ces défis, il est proposé de mobiliser un budget exceptionnel d'investissement de 480 millions d'euros porté par la Métropole et ses régies avec :

- 175 millions d'euros sur le budget principal, soit une augmentation de 60 % par rapport aux 110 millions d'euros réalisés en moyenne chaque année au cours du précédent mandat,
- 150,3 millions d'euros sur les annexe budgets de la collecte, des transports, des ports, du Centre de Formation des Apprentis (CFA), des MIN d'Azur et de l'assainissement,
- 80 millions d'euros sur le budget annexe de la tempête Alex,
- 74,7 millions d'euros portés par les régies de l'Eau d'Azur, des Lignes d'Azur et des Parcs d'Azur.

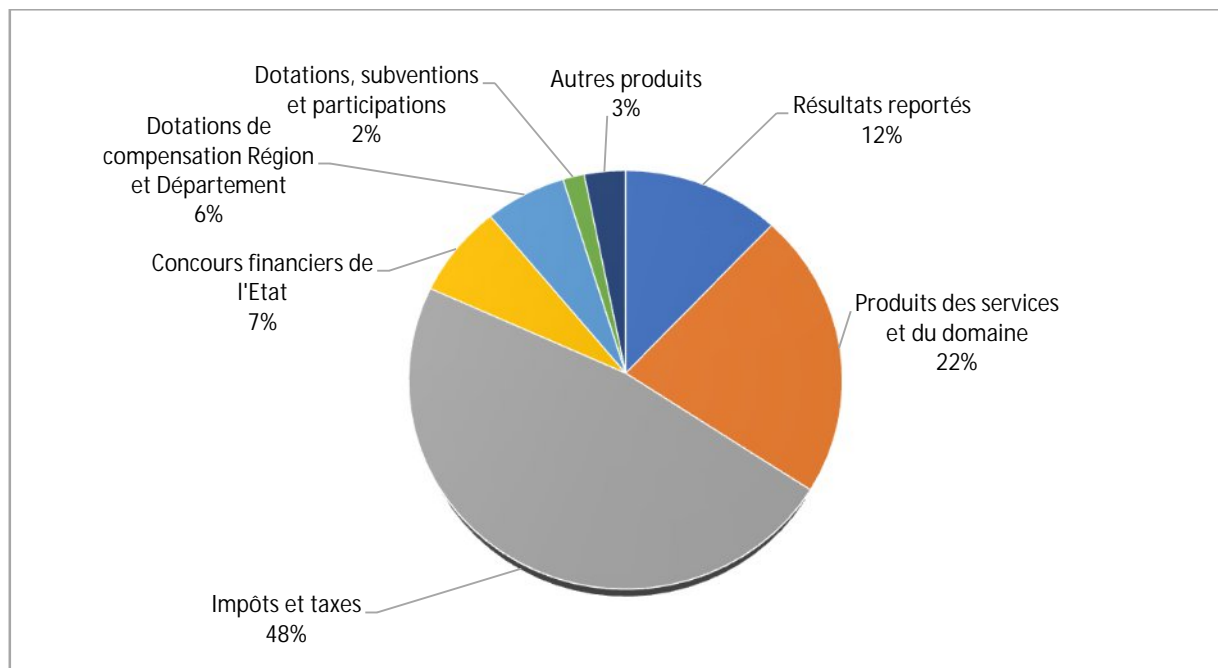
En complément de la poursuite du plan pour la reconstruction et la revitalisation de nos vallées meurtries par la tempête Alex du 2 octobre 2020, le budget 2021 prévoit également :

- de maintenir au niveau élevé des années précédentes, les budgets liés aux travaux récurrents dans les communes soit 21,7 millions d'euros et 12,2 millions d'euros pour les projets des communes,
- le maintien à hauteur de 9,7 millions d'euros de la dotation de solidarité métropolitaine (DSM), soit un montant toujours très largement supérieur au plancher légal inférieur à 2 millions d'euros,
- un triplement du budget dédié aux actions engagées en faveur la transition écologique soit 152,7 millions d'euros, avec en particulier : l'extension du réseau de tramway vers Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var et la vallée des Paillons, des travaux menés au titre de la GEMAPI et des eaux pluviales, l'inscription d'une enveloppe de 3 millions d'euros spécifiquement dédiée à la politique agricole métropolitaine,
- le doublement du budget alloué au développement économique pour permettre le maintien des aides d'urgences engagées par la Métropole, mais également la préparation de la sortie de crise avec l'engagement d'importants investissements dans des zones d'activité économiques destinées à accueillir les entreprises de demain.

1. La section de fonctionnement

1.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles s'établissent à 975,2 millions d'euros¹ répartis comme suit :



Libellé (en millions d'euros)	BP 2021	Ventilation
Résultats reportés	118,2	12%
Atténuations de charges	3,3	<1%
Produits des services et du domaine	215,5	22%
Impôts et taxes	463,1	47%
Concours financiers de l'Etat	70,6	7%
Dotations de compensation Région et Département	60,8	6%
Dotations, subventions et participations	16,1	2%
Autres produits de gestion	14,2	1%
Produits financiers	0,1	<1%
Produits exceptionnels	10,3	1%
Reprises sur provisions	3,0	<1%
Total général	975,2	100%

¹ Pour simplifier la lecture du rapport du budget, une présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes est proposée. De même, les flux inter-budgets sont neutralisés dans l'analyse et peuvent être retrouvés de manière détaillée dans l'annexe 1.

1.1.1. Les impôts et taxes

En 2021, la structure des recettes de la Métropole évolue fortement sous l'effet des réformes fiscales liées :

- à la suppression de la taxe d'habitation
- et à la diminution des impôts de production.

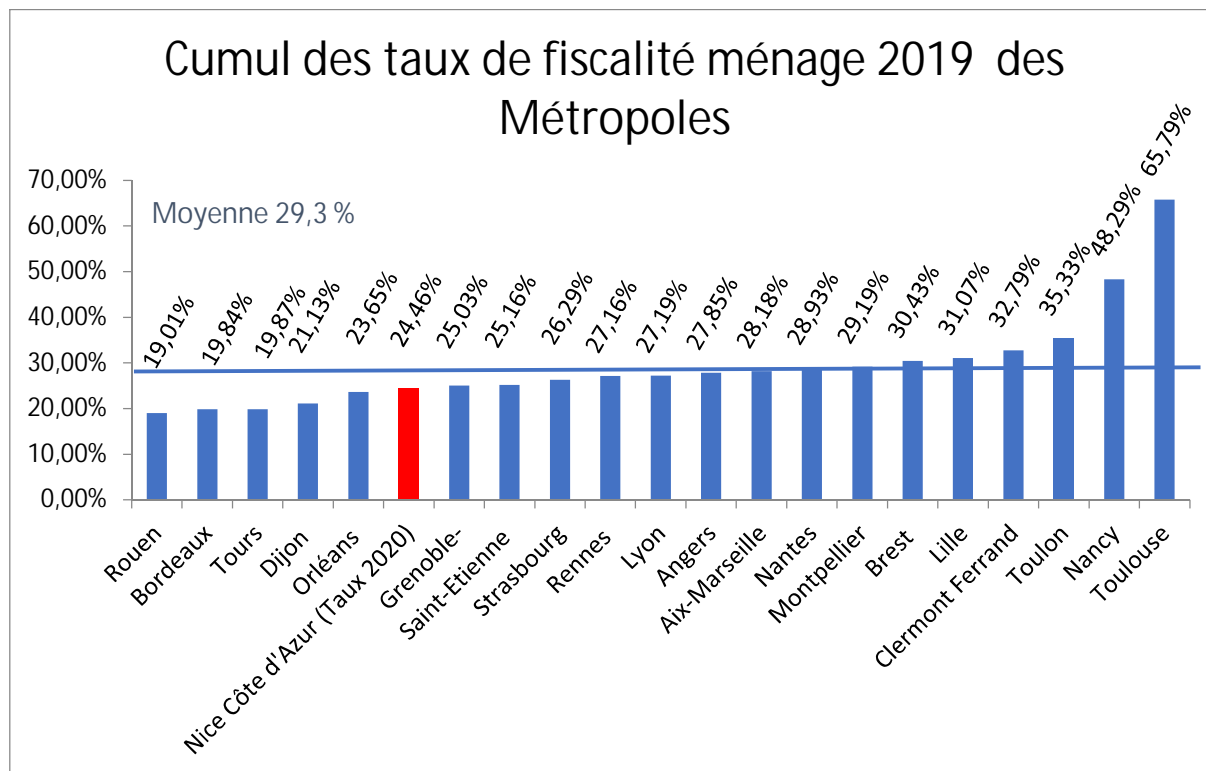
A périmètre constant, les recettes fiscales et parafiscales sont toutefois attendues en baisse par rapport à 2020 du fait des conséquences économiques de la crise sanitaire.

Libellé (en millions d'euros)	Réalisé 2020	2020 retraité ²	BP 2021	Variation
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	87,8	87,8	88,7	1%
Versement mobilité	78,1	78,1	79,0	1,1%
Cotisation foncière des entreprises	82,5	75,5	77,5	2,6%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	66,0	64,7	65,3	1%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	36,8	36,8	34,0	-7,5%
Taxe d'habitation sur les résidences principales	70,6	-	-	-
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	20,7	20,7	20,7	0%
Taxe sur la valeur ajoutée	-	78,2	78,2	0%
Taxe sur les surfaces commerciales	7,5	7,5	7,4	-1,3%
Taxe de séjour	7,8	7,8	6,0	-23,2%
Imposition forfaitaire sur entreprises de réseaux	4,1	4,1	4,1	0,2%

² Les retraitements effectués tiennent compte des évolutions de périmètres liées aux réformes fiscales supprimant la taxe d'habitation et diminuant les impôts de production

La fiscalité « ménage »

En termes de fiscalité ménage, le cumul des taux de la Métropole lui permet, de nouveau, de se classer 6^{ème} sur les 21 métropoles françaises avec un taux de 24,46 % bien inférieur à la moyenne nationale (29,36 %).



La taxe d'habitation :

En 2020, 80 % des foyers les plus modestes étaient exonérés de taxe d'habitation. Les foyers restants bénéficieront d'un allègement de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. Dès 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les foyers.

En compensation de cette suppression, la Métropole Nice Côte d'Azur perçoit une fraction du produit national de taxe sur la valeur ajoutée évaluée à 78,2 millions d'euros pour 2021 :

Libellé (en millions d'euros)	Réalisé 2020	BP 2021
Taxe d'habitation sur les résidences principales	70,7	
Allocations compensatrices de taxe d'habitation	7,5	
Taxe sur la valeur ajoutée		78,2
Total général	78,2	78,2

La taxe foncière sur les propriétés bâties : 65,3 millions d'euros

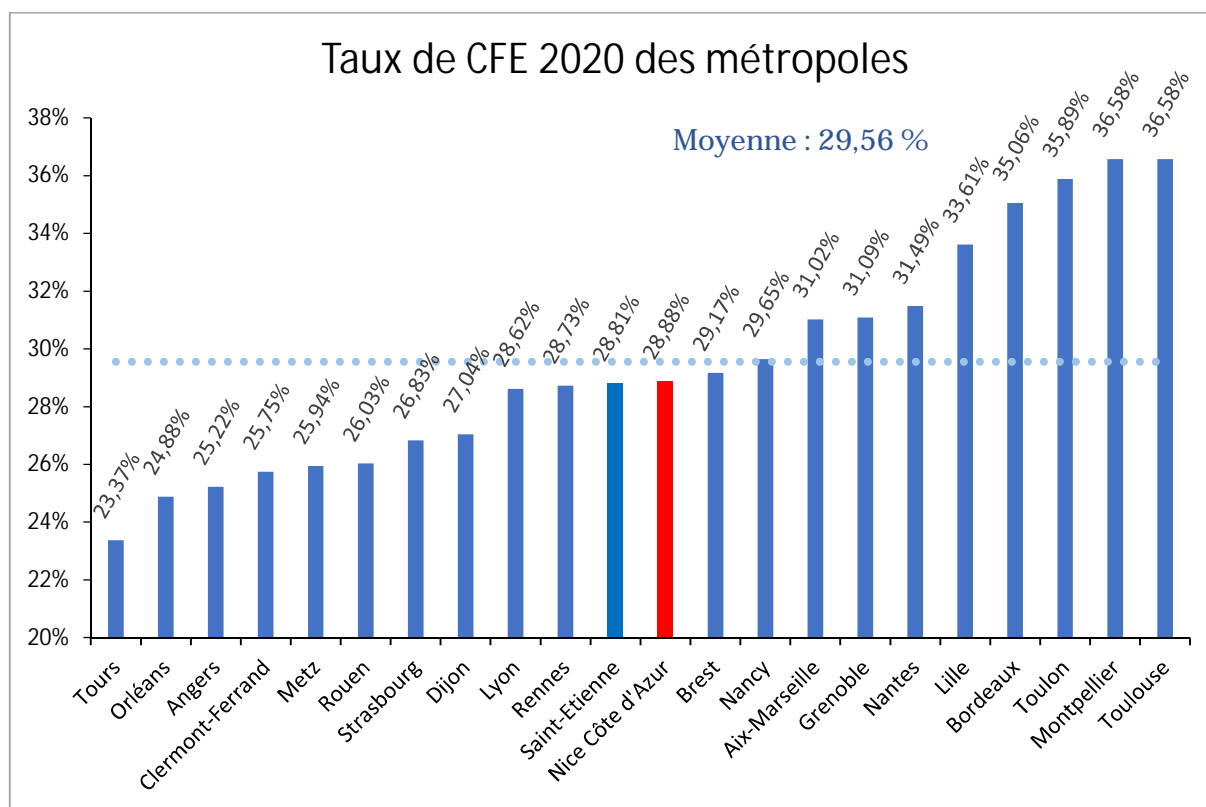
En 2021, la Métropole Nice Côte d'Azur maintient à un niveau inchangé son taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, celui-ci restant largement inférieur à ceux pratiqués par la plupart des grandes Métropoles et notamment celles de Lyon, Nantes ou encore Nancy.

La fiscalité « professionnelle »

La cotisation foncière des entreprises : 77,5 millions d'euros

Elle constitue l'une des composantes de la contribution économique territoriale. Son taux n'a jamais été modifié depuis la création de la Métropole. Il se situe en-deçà de la moyenne des taux appliqués par les métropoles françaises.

La baisse des impôts de production décidée par le Gouvernement contribue à faire baisser le montant de fiscalité perçu par la Métropole. La perte de produit, évaluée à 7 millions d'euros, est compensée par l'Etat par le versement d'une allocation compensatrice de fiscalité.



La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 34 millions d'euros

Cette recette, particulièrement sensible à la situation économique des entreprises, est calculée sur la base des chiffres d'affaires de l'année n-1. Du fait des différents confinements intervenus en 2020 et du ralentissement marqué de l'activité économique imputable à la situation sanitaire, elle est donc projetée à 34 millions d'euros cette année soit une diminution de 7,5 % à périmètre constant.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises diminue également dans le cadre de la politique nationale de diminution des impôts de production. En effet, son taux, fixé nationalement, est divisé par deux passant de 1,5 à 0,75 %. Le barème de dégrèvement progressif est également revu pour que toutes les entreprises redevables puissent bénéficier de cette diminution³.

De la même manière, le taux de plafonnement de la contribution économique territoriale (addition de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) sur la valeur ajoutée est ramené de 3 à 2 %.

Cette réforme s'accompagne d'une nouvelle règle de répartition du produit entre les différentes strates du secteur public local. C'est pourquoi cette réforme est sans conséquences sur les recettes de la Métropole :

Répartition du produit de CVAE	Bloc communal	Départements	Régions
Avant réforme	26,5%	23,5%	50%
Après réforme	53%	47%	0%

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 7,4 millions d'euros

La taxe sur les surfaces commerciales est estimée à 7,4 millions d'euros, en légère diminution par rapport à son niveau 2020. En effet, la loi de finances pour 2021 généralise la réduction de 20 % applicable aux commerces de moins de 600 mètres carrés⁴ assujettis en raison de leur appartenance à un réseau de magasin d'une même enseigne cumulant une superficie de plus de 4 000 m². Cette perte de produit n'est pas compensée.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 4,1 millions d'euros

L'imposition forfaitaire des entreprises de réseau est attendue à un montant stable, soit 4,1 millions d'euros.

Les taxes parafiscales

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 88,7 millions d'euros

Au cours des trois dernières années, la Métropole a diminué à trois reprises son taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour le ramener de 10,90 % à 8,46 %, soit une diminution de plus de 22 % et une réduction des cotisations correspondantes de 25,3 millions d'euros par an.

³ En fait, seules les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros se voient appliquer le taux indiqué de CVAE, les autres bénéficiant d'un dégrèvement en fonction de leur chiffre d'affaires, jusqu'à un taux effectif d'imposition nul pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 euros.

⁴ Elle ne s'appliquait que pour les commerces d'une surface comprise entre 400 et 600 m² antérieurement.

Le taux appliqué est très largement inférieur au taux moyen constaté au niveau des grandes métropoles françaises et des établissements publics de coopération intercommunale voisins.

Le versement mobilité : 79 millions d'euros

Due par les employeurs public et privé dénombrant au moins 11 salariés, et destinée à financer les services de transport public, cette contribution constitue désormais la deuxième recette fiscale de la Métropole Nice Côte d'Azur.

En 2020, le versement mobilité a connu une baisse marquée du fait de la mise en œuvre massive du mécanisme de chômage partiel. Son produit s'est ainsi établi à 78,1 millions d'euros en 2020, après avoir atteint 83,2 millions d'euros en 2019. Pour 2021, cette recette est estimée à hauteur de 79 millions d'euros.

La taxe de séjour : 6 millions d'euros

La taxe de séjour est estimée à 6 millions d'euros, en recul de 44 % par rapport à 2019, en lien avec la chute de fréquentation touristique observée. Affectée à des dépenses réalisées en faveur de l'accueil touristique, cette taxe est intégralement reversée à l'Office de Tourisme Métropolitain qui bénéficiera, en 2021, d'une subvention exceptionnelle de 2 millions de la Métropole pour lui permettre de faire face à cette perte de ressources.

La Métropole bénéficie enfin de diverses ressources fiscales constitués des attributions de compensation à hauteur de 0,8 million d'euros, de la taxe sur l'électricité pour 0,6 million d'euros, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour 0,4 million d'euros, et du prélèvement sur le produit des paris hippiques estimé à 0,4 million d'euros.

1.1.2. Les concours financiers de l'Etat

A périmètre constant, les concours financiers de l'Etat s'établissent à 70,6 millions d'euros et diminuent de 3,1 % :

Libellé (en millions d'euros)	Réalisé 2020	2020 retraité	BP 2021	Variation
DGF - Dotation d'intercommunalité	7,8	7,8	8,6	10,0%
DGF - Dotation de compensation	49,1	49,1	48,2	-1,9%
Allocations compensatrices de taxe d'habitation	7,5			NS
Allocations compensatrices de taxe foncière	0,2	1,5	1,5	0,2%
Allocations compensatrices de contribution économique territoriale	2,6	9,6	9,6	0,0%
Fonds de compensation de la TVA	1,6	1,6	1,2	-24,2%
Dotation globale de décentralisation	1,0	1,0	0,9	-7,6%
Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle	0,5	0,5	0,5	0,0%
Dotation de garantie pertes de ressources COVID	1,8	1,8	0,1	-93,1%
Total général brut	72,1	72,9	70,6	-3,1%

La dotation globale de fonctionnement : 56,8 millions d'euros

La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée à la Métropole comprend deux composantes :

- d'une part, la dotation d'intercommunalité qui est attendue en progression de 10 % grâce à une réforme du mode de calcul de cette dotation par la loi de finances,
- d'autre part, la dotation de compensation qui est l'autre composante de la DGF : au sein de l'enveloppe nationale, celle-ci figure parmi les composantes écartées depuis plusieurs années afin de financer la progression mécanique d'autres dotations ainsi que l'augmentation du montant des dotations de péréquation. L'écrêtement appliqué en 2021 est estimé à 0,9 million d'euros, ramenant le produit attendu à 48,2 millions d'euros.

Les allocations compensatrices de fiscalité : 11,1 millions d'euros

Elles correspondent à des compensations versées par l'Etat, du fait de décisions nationales entraînant des pertes de ressources fiscales pour les collectivités territoriales et leurs établissements.

Leur composition évolue fortement en 2021 du fait des réformes fiscales en cours :

- Les allocations compensatrices de taxe d'habitation, qui s'élevaient à 7,5 millions d'euros en 2020, sont supprimées ;

- Celles relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties progressent de 1,3 à 1,5 million d'euros à la suite de la division par deux des bases des établissements industriels ;
- Enfin, les allocations liées à la contribution économique territoriale sont portées de 2,6 à 9,6 millions d'euros pour compenser les pertes de recettes liées à la politique nationale de diminution des impôts de production.

Les autres concours financiers de l'Etat : 2,7 millions d'euros

Le fonds de compensation de la TVA permet de récupérer une partie de la TVA acquittée avec deux années de décalage. Il existe toutefois peu de dépenses de fonctionnement éligibles, à savoir celles liées à l'entretien des bâtiments publics et de voirie. La recette 2021 est estimée à 1,2 million d'euros.

En 2021, la Métropole percevra également deux dotations globales de décentralisation, versées dans le cadre de transferts de compétences de l'Etat au secteur public local :

- La dotation liée aux transports publics urbains, pour 0,8 million d'euros ;
- Celle relative aux documents d'urbanisme, à hauteur de 0,1 million d'euros.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est attendue à un montant stable, soit 0,5 million d'euros. Elle a en effet été exclue des variables d'ajustement au sein de l'enveloppe des concours financiers, après avoir été diminuée de 44 % sur la période 2018-2020.

Enfin, la Métropole devrait percevoir un solde de 0,1 million d'euros au titre de la dotation de garantie pertes de ressources au titre de la crise sanitaire, instaurée par la loi de finances rectificative 2020 du 30 juillet 2020. Grâce à ce mécanisme, les pertes de recettes de la Métropole au titre de l'année 2020 auront été atténuées de 1,9 million d'euros sur un total d'environ 30 millions d'euros, malgré un mode de calcul défavorable pour les raisons suivantes :

- Certaines recettes ayant subi un effondrement ne sont pas prises en compte, notamment la billetterie transport (une avance remboursable aux autorités organisatrices de la mobilité a été privilégiée par l'Etat) ;
- La référence pour apprécier les pertes est la moyenne des produits perçus sur la période 2017-2019, ce qui revient à ne pas tenir compte du dynamisme des recettes ayant pu être observé avant la crise ;
- Par ailleurs, les pertes sont retraitées des décisions métropolitaines visant à soutenir les entreprises, en particulier le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises (CFE) de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel mis en œuvre par la Métropole par délibération du Conseil métropolitain du 23 juillet 2020, pour accompagner les entreprises de ces secteurs dans un contexte économique particulièrement défavorable.

La loi de finances pour 2021 a reconduit le dispositif de garantie des pertes de ressources pour une nouvelle année. La Métropole est potentiellement éligible. Néanmoins, il n'est pas possible de chiffrer cette dotation à ce jour. En l'état, le texte ne tient pas compte de la nouvelle architecture des ressources résultant des réformes fiscales. Il devra donc être complété en loi de finances rectificatives pour être applicable.

1.1.3. Les dotations de compensation

La Métropole a bénéficié de transferts de compétences de la part du Département et de la Région. Elle perçoit à ce titre des dotations évaluées à partir du coût des compétences transférées.

Libellé	BP 2021
Au 1 ^{er} janvier 2012, transfert des compétences voirie, transport scolaire, promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques	44,3
Au 1 ^{er} janvier 2014, extension du périmètre métropolitain à quatre nouvelles communes (Gattières, le Broc, Gilette, Bonson)	1,4
Au 1 ^{er} janvier 2017, transferts de compétences au titre de l'article 90 de la loi NOTRe (aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, aide aux jeunes en difficulté, actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et familles en rupture avec leur milieu)	4,9
Remboursement de l'annuité de la dette transférée	9,8
Au 1 ^{er} janvier 2017, transfert de compétence au titre de l'article 22 de la loi NOTRe (propriété, aménagement, entretien et gestion du port de Nice)	0,5
Total Département des Alpes-Maritimes	60,9

S'agissant de la dotation versée par le Département au titre de la création de la Métropole, il est à souligner que celle-ci avait été établie initialement à 50 millions d'euros. Un mécanisme d'indexation légal sur l'enveloppe nationale de dotation globale de fonctionnement, supprimé en 2015, a eu pour effet de ramener son montant à 44,3 millions d'euros, entraînant donc une perte annuelle pérenne de 5,7 millions d'euros.

1.1.4. Les produits du domaine et des services

Par rapport à l'exercice 2020, les produits des services et du domaine connaissent un relatif rétablissement.

Libellé (en millions d'euros)	Réalisé 2020	Budget 2021	Variation
Budget principal	92,9	94,6	2,0%
Budget annexe des transports	29,6	41,8	41,4%
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	64,5	60,1	-6,9%
Budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés	11,5	11,4	-0,5%
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	3,3	3,5	5,2%
Budget annexe de la régie exploitation des activités portuaires	1,8	3,1	69,4%
Budget annexe centre de formation d'apprentis	0,6	1,0	70,3%
Budget annexe des parcs de stationnement	0,3		NS
Total général	204,5	215,5	5,4%

Budget principal :

- La principale recette est constituée des remboursements de la ville de Nice et du Centre communal d'action sociale de Nice au titre de la convention de gestion des services communs, pour un montant de 82,1 millions d'euros ;
- Les produits du domaine sont évalués à 7,2 millions d'euros, dont 2,5 millions d'euros au titre du forfait post stationnement, 2,5 millions d'euros au titre des redevances d'occupation du domaine public liées à la voirie, 1,4 million d'euros de redevances versées dans le cadre des sous-traités d'exploitation des plages et 0,7 million d'euros de recettes de la régie publicitaire.
- Il est prévu 4,1 millions d'euros au titre des personnels et moyens mis à disposition, en particulier auprès des régies et du CESAN : 1,6 million d'euros pour la Régie Eau d'Azur, 0,7 million d'euros pour l'Office de Tourisme Métropolitain, 0,7 million d'euros pour la Régie des Parcs d'Azur, 0,5 million d'euros pour le CESAN.
- Les recettes du service commun des permis de construire, mis à disposition des communes, sont estimées à 0,6 million d'euros.
- Des recettes diverses sont prévues à hauteur de 0,7 million d'euros, et comprennent notamment les remboursements de loyer du Connexio par la Région, pour 0,2 million d'euros, les prestations d'archéologie pour 0,1 million d'euros.

Budget annexe des transports :

- 41,2 millions d'euros sont prévus au titre de la billetterie transport, un niveau inférieur de 9 % à celui observé en 2019. Ce poste de recettes a été particulièrement touché en 2020, avec des recettes évaluées à 29,1 millions d'euros sous l'effet des confinements.
- Les recettes du service liées au transport scolaire sont estimées à 0,3 million d'euros.
- Enfin, il est prévu 0,1 million d'euros de produits divers liés aux services Vélobleu et d'autopartage de véhicules électriques en libre-service.

Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif :

Les recettes sont composées de la redevance d'assainissement collectif pour 59 millions d'euros, des remboursements de travaux au titre de la participation pour raccordement à l'égout, à hauteur de 0,7 million d'euros et des recettes sur service assainissement non collectif soit 0,3 million d'euros.

Budget annexe de la régie des déchets ménagers et assimilés :

Elles comprennent les recettes de valorisation des matériaux à hauteur de 4,6 millions d'euros, la redevance spéciale à hauteur de 4,6 millions d'euros ainsi que les recettes des déchèteries pour 2,1 millions d'euros.

Budget annexe de la régie des MIN d'Azur :

Les recettes commerciales de la régie sont estimées à 3,5 millions d'euros en 2021, en-deçà de leur niveau de 2019 (4 millions d'euros). Pour 2020, les réalisations s'établissent à 3,3 millions d'euros du fait de la non-facturation de redevances aux occupants.

Budget annexe de la régie exploitation des activités portuaires :

Les redevances versées par les concessionnaires sont prévues à hauteur de 3,1 millions d'euros.

Budget annexe du centre de formation d'apprentis :

0,9 million d'euros sont attendus au titre des participations pour la formation continue, ainsi que 0,1 million d'euros pour la facturation des services de restauration et d'internat.

1.1.5. Les participations et subventions reçues

La Métropole bénéficie d'importantes subventions de fonctionnement versées par ses partenaires, pour un montant de 16,1 millions d'euros en 2021 dont :

- 4,4 millions d'euros versés par la Région,
- 3 millions d'euros versés par l'Etat,
- 2,1 millions d'euros par l'Agence de l'eau et l'ADEME,
- 920 000 euros versés par l'Europe,
- Et 470 000 euros versés par le Département.

Libellé (en euros)	Budget 2021
Etat	2 917 726
ADEME et Agence de l'Eau	94 440
Agence Française de Développement	196 800
ANRU	210 000
Région	235 500
Département	268 500
Europe	920 043
Bailleurs sociaux	66 000
BPI	50 000
Communauté de Communes Pays des Paillons	23 333
Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)	400 000
Autres	60 901
Sous-total budget principal	5 443 243
Région	3 983 000
Communes	37 100
Département	200 000
Sous-total budget annexe des transports	4 220 100
Agence de l'Eau	2 000 000
Sous-total budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	2 000 000
Etat	100 000
Région	150 000
Opérateurs de compétence	4 183 282
Participations de divers organismes	7 000
Sous-total budget annexe du centre de formation d'apprentis	4 440 282
Total général	16 103 625

1.1.6. Les autres recettes de fonctionnement

Les résultats reportés : 118,2 millions d'euros

Le budget primitif 2021 intègre les résultats arrêtés à la clôture de l'exercice 2020. Le résultat obtenu après couverture du besoin de financement s'établit à un montant global de 118,2 millions d'euros.

Libellé (en millions d'euros)	BP 2021
Budget principal	80,7
Budget annexe des transports	3,3
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	23,0
Budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés	4,7
Budget annexe centre de formation d'apprentis	1,5
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	1,5
Budget annexe de la régie exploitation des activités portuaires	1,8
Budget annexe Nice Méridia	1,7
Total général brut	118,2

Les atténuations de charges : 3,3 millions d'euros

Elles comprennent, d'une part, la participation des agents au coût des titres restaurants soit 3,1 millions d'euros, et, d'autre part, les remboursements sur rémunérations à hauteur de 0,2 million d'euros.

Les autres produits de gestion courante : 14,2 millions d'euros

Il s'agit de recettes accessoires et issues de l'optimisation du patrimoine métropolitain.

Libellé (en millions d'euros)	Budget 2021
Loyers, charges et refacturations de taxe foncières	3,4
Redevance crématorium	1,3
Redevances DSP plages et bases nautiques	1,1
Redevances DSP et participations stationnement	0,9
Participations SDEG électrification rurale	0,7
Indemnités de sinistres	0,2
Titres restaurants périmés	0,1
Sous-total budget principal	7,7
Redevances ports concédés	1,3
Refacturations de taxe foncière	1,1
Sous-total budget annexe régie exploitation des ports d'Azur	2,4
Refacturations de charges	0,3
Sous-total budget annexe régie des MIN d'Azur	0,3
Redevances publicitaires abribus	2,0
Compensation versement mobilité	0,8
Régie Vélobleu	0,7

Libellé (en millions d'euros)	Budget 2021
Sous-total budget annexe des transports	3,5
Collecte des dons aux sinistrés	0,2
Sous-total budget annexe tempête Alex	0,2
Refacturation taxe foncière	0,1
Sous-total budget annexe régie des déchets ménagers et assimilés	0,1
Total général	14,2

Les produits financiers : 0,1 million d'euros

Il s'agit du versement des dividendes versés par la Société Aéroports de la Côte d'Azur.

Les autres produits :

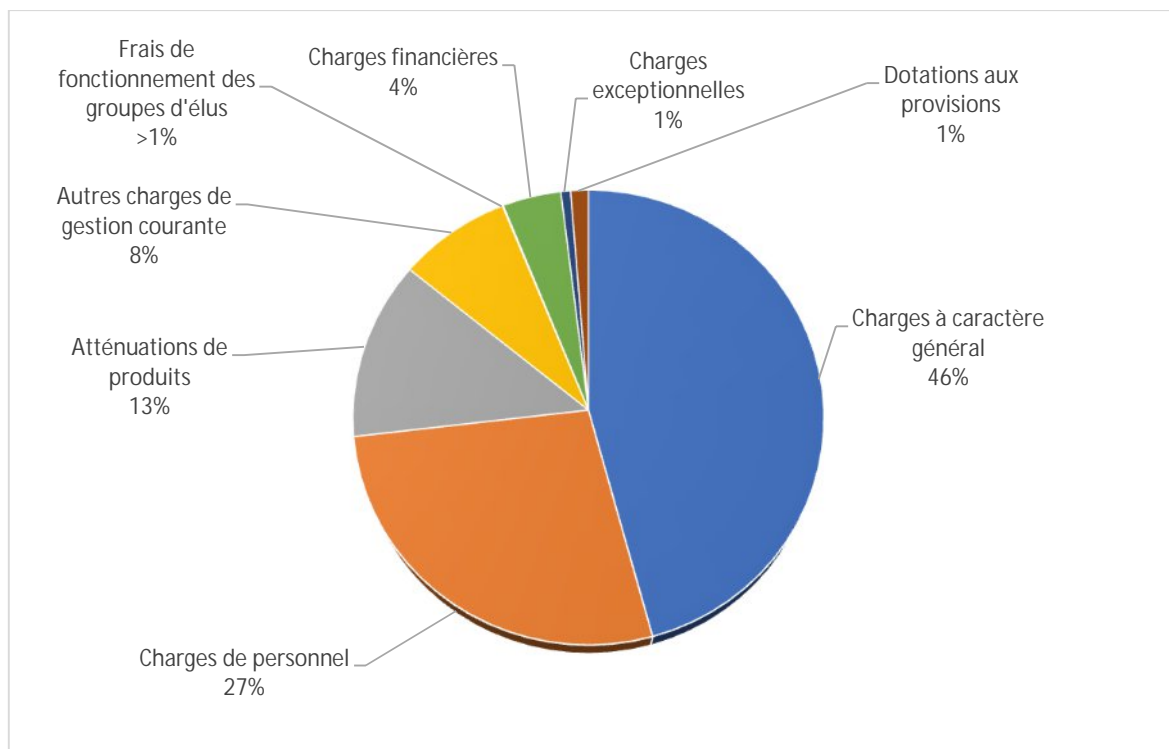
Les produits exceptionnels sont évalués à 10,3 millions d'euros, dont 10,1 sur le budget annexe des transports :

- 9,1 millions d'euros sont prévus au titre des cessions d'immobilisations⁵ ;
- 0,9 million d'euros correspond aux reversements liés aux infractions sur le réseau de transport.

⁵ En application de l'instruction budgétaire et comptable M.4, les cessions d'immobilisations du budget annexe des transports sont inscrites au chapitre 77 « Produits exceptionnels ».

1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles s'établissent à 800,2 millions d'euros et sont composées pour près d'un tiers par les charges de personnel et pour moitié par les charges à caractère général qui constituent une grande partie du budget opérationnel des services :



Libellé (en millions d'euros)	BP 2021	Ventilation
Charges à caractère général	366,1	45,8%
Charges de personnel	219,2	27,4%
Atténuations de produits	101,8	12,7%
Autres charges de gestion courante	63,8	8,0%
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,4	0,05%
Charges financières	33,3	4,2%
Charges exceptionnelles	5,5	0,7%
Dotations aux provisions	10,1	1,3%
Total général	800,2	100,0%

1.2.1. Les charges à caractère général

Libellé (en millions d'euros)	BP 2021	Ventilation
Budget principal	81,8	22,3%
Budget annexe des transports	199,0	54,3%
Budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés	47,8	13,1%
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	27,8	7,6%
Budget annexe tempête Alex	3,7	1,0%
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	2,0	0,6%
Budget annexe du centre de formation d'apprentis	1,8	0,5%
Budget annexe de la régie exploitation des activités portuaires	1,9	0,5%
Budget annexe de la régie direction des activités portuaires	0,3	0,1%
Total général	366,1	100,0%

Elles se déclinent par grandes politiques comme suit :

Les transports publics : 199 millions d'euros

- La contribution versée à la Régie Lignes d'Azur, pour 179 millions d'euros ;
- Les marchés relatifs au transport scolaire, à hauteur de 6,3 millions d'euros ;
- 6 millions d'euros à la Région au titre des lignes pénétrantes et 0,2 million d'euros pour la délégation de service public du secteur 4 ;
- Les prestations liées au marché Vélobleu, estimées à 3,7 millions d'euros ;
- 0,6 million d'euros consacré à des enquêtes et études portant sur la qualité du réseau et les fraudes, et visant également à accompagner le développement de plan mobilité d'entreprises et le covoiturage ;
- Ainsi que 3,2 millions d'euros exposés au titre des charges d'entretien, de maintenance, de loyers, de taxe foncière et de fonctions supports.

Le développement durable et l'environnement : 90,6 millions d'euros

- 1,2 million d'euros est programmé afin de conduire des études et réaliser des prestations en matière de protection de l'environnement et d'amélioration de la performance énergétique ;
- 5,7 millions d'euros seront consacrés aux interventions sur les réseaux d'eaux pluviales et 0,2 million d'euros aux hydrants ;
- Les prestations de services liées à l'assainissement s'élèvent à 27,8 millions d'euros, dont 2 millions d'euros exposés à la suite de la tempête Alex ;
- Les marchés de collecte et de traitement des déchets s'établissent à 47,8 millions d'euros, auxquels il convient d'ajouter 1,6 million d'euros de prestations liées à la tempête Alex ;
- Les actions liées à la propreté urbaine et au nettoyage sont prévues à hauteur de 5,2 millions d'euros.

La voirie, l'éclairage public et le stationnement : 23,3 millions d'euros

- L'entretien, la maintenance et les interventions générales en matière de voirie et de circulation sont prévus à hauteur de 11,8 millions d'euros ;
- Une enveloppe de 2 millions d'euros de crédits de fonctionnement est prévue au titre des interventions de voirie liées à la tempête Alex ;
- Les dépenses liées à l'éclairage public, constituées essentiellement de fluides, s'établissent à 7,9 millions d'euros ;
- La politique du stationnement sera dotée de 1,6 million d'euros, qui permet notamment de verser les compensations liées à la franchise horaire aux exploitants des parkings publics.

Le développement économique : 11,9 millions d'euros

- 2,8 millions d'euros sont consacrés au Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation, aux prestations mises en œuvre dans les zones d'activité économique, aux actions en faveur de l'implantation des entreprises, à la conduite d'études et de prestations en faveur du développement économique ;
- Les interventions en matière de rayonnement et du renforcement de l'attractivité du territoire sont programmées à hauteur de 1,4 million d'euros ;
- 2,2 millions d'euros d'achats et de prestations seront réalisés par les régies en charge des activités portuaires contre 1,5 million d'euros en 2020. Cette augmentation s'explique par la reprise en gestion directe du port de Beaulieu à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- Les dépenses de la régie des MIN d'Azur s'établissent à 2 millions d'euros ;
- Les actions mises en œuvre par le centre de formation d'apprentis s'élèvent à 1,8 million d'euros ;
- Enfin, 0,4 million d'euros sera consacré aux actions conduites dans le cadre des appels à projets et coopérations européennes.

L'aménagement, la politique de la ville et l'habitat : 4,7 millions d'euros

- 3,3 millions d'euros sont exposés au titre de l'habitat, dont 2,7 millions d'euros consacrés à l'entretien du patrimoine bâti privé ;
- Les actions en matière de planification et d'aménagement urbain sont évaluées à 0,9 million d'euros ;
- Les crédits de la politique de la ville s'établissent à 0,5 million d'euros.

L'administration générale : 36,5 millions d'euros

Elles correspondent aux dépenses administratives des services communs exposées pour le compte de la Métropole, de la Ville de Nice et du Centre communal d'action sociale de la Ville de Nice.

Cette année, des dépenses supplémentaires sont exposées au titre de la crise sanitaire. Il s'agit notamment d'acquisitions d'équipements de protection individuelle et de consommables (masques et gel) pour 1,8 million d'euros, de frais de nettoyage supplémentaires des locaux pour 1,2 million d'euros, ainsi que des prestations informatiques nouvelles liées au développement du télétravail, pour 1,2 million d'euros.

Hors dépenses liées à la crise sanitaire, la Métropole poursuivra en 2021 sa politique de maîtrise des dépenses courantes de son administration avec :

- De nouvelles mesures de rationalisation des implantations des services dans la perspective de l'adoption d'un schéma directeur immobilier commun aux services de la Ville de Nice, de son CCAS et de la Métropole Nice Côte d'Azur,
- Une baisse des frais de déplacements des agents compte tenu de la crise sanitaire,
- Une réduction de la flotte automobile et une baisse de son coût d'entretien.

1.2.2. Les charges de personnel

Malgré la part incompressible de sa progression due au glissement vieillesse technicité, à l'avancement et aux mesures statutaires obligatoires, il est proposé de ne pas augmenter la masse salariale en 2021 et de la maintenir au niveau du budget 2020 à périmètre constant. Les changements de périmètre qui s'opèrent en 2021 sont :

- 0,7 million d'euros de masse salariale supplémentaire à la suite de la reprise en régie du port de Beaulieu-Plaisance à compter du 1^{er} juillet ;
- Pour la régie chargée de la gestion des déchets ménagers et assimilés, une reprise en gestion directe de prestations assurées jusqu'alors par le biais de marchés publics, et la reprise des personnels correspondants, soit 1,5 million d'euros ;
- Le recrutement d'une équipe technique dédiée à la reconstruction des vallées, pour un coût de 0,6 million d'euros.

Budget (en millions d'euros)	BP 2020	BP 2021 retraité	Variation
Budget principal	171,8	171,8	0 %
Budget annexe des parcs de stationnement	0,5	0,7	NS
Budget annexe des transports	4,5	4,4	-3,0%
Budget annexe régie gestion des déchets ménagers et assimilés	25,5	27,4	7,2%
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	6,6	6,6	0,3%
Budget annexe tempête Alex		0,6	NS
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	1,9	1,8	-5,9%
Budget annexe centre de formation d'apprentis	3,7	4,0	8,3%
Budget annexe de la régie exploitation des activités portuaires	1,3	0,8	-36,5%
Budget annexe de la régie direction des activités portuaires		1,1	NS
Total général	215,8	219,2	1,6%

1.2.3. Les atténuations de produits

Elles s'établissent à 101,8 millions d'euros, et comprennent les postes suivants.

Budget principal :

- 55,5 millions d'euros sont prévus au titre des attributions de compensation qui viennent neutraliser les conséquences des transferts de ressources et de compétences entre les communes et la Métropole Nice Côte d'Azur, auxquels il convient d'ajouter 0,5 million d'euros au titre de régularisations ;
- La dotation de solidarité métropolitaine est reconduite à hauteur de 9,7 millions d'euros, un montant largement supérieur au montant plancher légal inférieur à 2 millions d'euros ;
- Le prélèvement du fonds national de garantie individuelle des ressources, instauré dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle, à hauteur de 25,9 millions d'euros ;
- Le prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, prévu à 4 millions d'euros ;
- Le reversement de la taxe de séjour collectée au profit de l'Office de Tourisme Métropolitain, pour un montant de 6 millions d'euros.

Il est également prévu 0,2 million d'euros au titre de restitutions de versement mobilité sur le budget annexe des transports.

1.2.4. Les subventions versées par la Métropole à ses partenaires

Elles s'établissent à hauteur de 56,4 millions d'euros :

Libellé (en euros)	Budget 2021
Mission locale Objectif Jeunes	600 000
Subventions actions de prévention spécialisée	2 207 074
Subventions contrat de ville	836 329
Subventions familles et jeunes en difficulté	395 993
Autres subventions politique de la ville	94 400
Subventions insertion emploi	176 176
CAF - Fonds de solidarité pour le logement	1 857 987
Subventions habitat et logement	224 650
Sous-total politique de la ville, insertion et logement	6 392 609
Subventions rénovation énergétique	100 000
Subventions environnement	776 830
Contribution SMIAGE	500 000
Sous-total environnement et développement durable	1 376 830
Syndicat Mixte des Stations du Mercantour	5 452 000
Syndicat Mixte de Roubion	35 000
SIVU de la Bonette	30 000
Association sportive mécanique Isola	33 000
Subventions « moyen et haut-pays »	150 000
Sous-total moyen et haut pays	5 700 000
Team Côte d'Azur	1 105 000
Office de Tourisme Métropolitain	2 000 000
Fonds d'urgence commerçants	500 000
Subventions développement économique	2 449 500
Subventions soutien au commerce	80 000
Subventions Aqualex	91 600
GIP Grand Prix de France	2 000 000
Sous-total développement économique	8 226 100
Participation EPA	318 000
SICTIAM	172 476
CESAN	3 565 644
Autres subventions	187 060
Sous-total autres politiques	4 243 180
Sous-total budget principal	25 938 719
Subventions navettes électriques aéroport	190 000
Subventions 2 et 4 roues électriques	380 000
Convention CCI	150 000
Autres subventions	27 000
Sous-total budget annexe des transports	747 000

Libellé (en euros)	Budget 2021
Contribution SYMISCA	3 635 000
Sous-total budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	3 635 000
Ligue contre le Cancer	55 000
Subventions acquisitions broyeurs	50 000
Veille sanitaire	42 000
Contribution UVE	25 069 000
Sous-total budget annexe régie des déchets ménagers et assimilés	25 216 000
Accompagnement des entreprises	50 000
Fonds de soutien des entreprises sinistrées	500 000
Reversement des dons aux sinistrés au CCAS de Nice	215 300
Association les Weekend Solidaires	15 000
Sous-total budget annexe tempête Alex	780 300
Subvention Pôle Mer	35 000
Sous-total budget annexe régie exercice des missions d'autorité portuaire	35 000
Total général	56 352 019

La Métropole prévoit par ailleurs en 2021 :

- Le versement de frais d'hébergement des sinistrés de la tempête Alex, à hauteur de 0,3 million d'euros, en complément de tous les dispositifs de droit commun ou majorés mis en place pour l'accompagnement des familles sinistrées dans le cadre la politique du logement ;
- 0,2 million d'aide au permis de conduire pour les apprentis du CFA.

1.2.4. Les charges financières

Elles se déclinent comme suit par budget et sont en forte baisse (-15 %) par rapport à l'exercice 2020 grâce à la politique de gestion active de la dette menée par l'EPCI et à la baisse continue des taux de marché :

Libellé (en euros)	BP 2021
Budget principal	15 500 000
Budget annexe des transports	16 250 000
Budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés	13 000
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	994 000
Budget annexe tempête Alex	480 000
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	5 000
Budget annexe centre de formation d'apprentis	8 000
Total général	33 250 000

2. La section d'investissement

2.1. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont principalement composées de l'autofinancement dégagé par les sections de fonctionnement des différents budgets, des subventions d'investissement perçues par la Métropole et des cessions immobilières engagées dans le cadre de la politique de valorisation du patrimoine métropolitain :

Libellé (en millions d'euros)	BP 2021
Autofinancement	175,2
Emprunts nouveaux	153
Subventions d'investissement reçues	139,8
Cessions immobilières	25,5
Dotations, fonds divers et réserves	25,5
Opérations pour compte de tiers	12,1
Immobilisations financières	0,4
Autres recettes d'investissement	0,4
Total général	531,9

Par budget, l'autofinancement prévisionnel s'établit à 175,2 millions d'euros contre 167,7 millions d'euros en 2020 :

Libellé (en millions d'euros)	BP 2021
Budget principal	80,4
Budget annexe des transports	41,6
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	43,5
Budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés	3,5
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	0,2
Budget annexe centre de formation d'apprentis	1,0
Budget annexe de la régie exploitation des activités portuaires	3,3
Budget annexe Nice Méridia	1,7
Total général	175,2

2.1.1. Les subventions d'investissement reçues

Le budget primitif 2021 intègre un haut niveau de subventions d'investissement avec 139,8 millions d'euros attendus contre 60 millions d'euros lors des précédents budgets :

Libellé (en millions d'euros)	BP 2021
Budget principal	61,1
Budget annexe des transports	16,0
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	0,6
Budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés	0,1
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	2,1
Budget annexe centre de formation d'apprentis	1,9
Budget annexe de la régie exploitation des activités portuaires	0,0
Budget annexe tempête Alex	58,0
Total général	139,8

Ce doublement des subventions attendues s'explique notamment par :

- les crédits obtenus par la Métropole dans le cadre du Plan de relance de l'Etat et de l'Union européenne, avec le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) à intervenir et les appels à projet dédiés,
- la contractualisation de l'action publique locale, notamment grâce à la Convention territoriale d'application du Contrat d'avenir à intervenir avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Etat, mais aussi avec la contractualisation avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes.
- Les aides attendues dans le cadre de la solidarité nationale, européenne, régionale et départementale pour permettre la reconstruction de nos vallées touchées par la tempête Alex.

Dans le détail par budget et par projet, les principales subventions attendues sont notamment :

Le budget principal :

- 9,5 millions d'euros sont prévus au titre des participations de la Ville de Nice et du Centre communal d'action sociale de Nice aux investissements réalisés par les services communs ;
- Dans le cadre du projet d'aménagement de la sortie ouest de la voie Mathis, des financements de l'Etat et de la Région sont attendus à hauteur de 9,2 millions d'euros ;
- Il est prévu 4,7 millions d'euros au titre des projets urbains partenariaux à Nice, Saint Laurent du Var, Vence et Carros;

- Dans le cadre des conventions des pôles d'échanges multimodaux de Saint-Augustin et de Cagnes-sur-Mer, des financements sont attendus à hauteur de 2,6 millions d'euros ;
- 2,5 millions d'euros de financements régionaux sont attendus dans le cadre du CRET au titre des opérations d'aménagement de cœur de village, du plan vélo, et de la trame verte ;
- 1,3 million d'euros est inscrit au titre des redevances versées par Enedis dans le cadre du contrat de concession sur le réseau de distribution d'électricité ;
- Des financements de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sont attendus à hauteur de 1,1 million d'euros au titre du financement de pistes cyclables ;
- Des fonds de concours communaux sont inscrits à hauteur d'1 million d'euros ;
- La Métropole percevra 0,9 million d'euros dans le cadre des opérations PNRQAD (Plan National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) ;
- Les dotations cantonales versées pour les opérations de voirie sont inscrites à hauteur de 1,5 million d'euros.

Le budget annexe des transports :

- Il est inscrit 12,9 millions d'euros de solde au titre des conventions de financement portant sur les lignes 2 et 3 avec notamment 7 millions d'euros attendus du Département des Alpes-Maritimes ;
- Des participations de la Ville de Nice, de l'EPA Plaine du Var et de l'Etat sont également attendues à hauteur de 2,8 millions d'euros au titre de la phase 1 de la gare routière du pôle d'échanges multimodal Saint-Augustin.

Les autres financements attendus :

- La seconde tranche de la convention CRET au titre du contrat de partenariat sur le transfert des MIN à la Baronne, pour un montant de 2,1 millions d'euros ;
- Une subvention au titre de la DSIL au titre de la rénovation du Centre de Formation des Apprentis (CFA) est attendue pour 1,1 million d'euros, ainsi que des subventions régionales pour des acquisitions de matériels pédagogiques à hauteur de 0,8 million d'euros ;
- Des financements de l'Agence de l'Eau sont prévus à hauteur de 0,6 million d'euros au titre des travaux d'assainissement.

2.1.2. Les cessions immobilières

Deux ventes sont prévues en 2021 :

- La cession du parking Mozart, actuellement détenu par la Métropole. Ce parc de stationnement, situé entre les avenues Durante et Auber à Nice, a une capacité de 468 places véhicules légers réparties sur six niveaux en sous-sol,
- La vente d'un îlot foncier actuellement occupé par les services métropolitains de la collecte et du nettoyage.

2.1.3. Les autres recettes d'investissement

Le budget métropolitain prévoit également :

- Des recettes au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) évaluées à hauteur de 15 millions d'euros,
- 7 millions d'euros de taxe d'aménagement,
- Des opérations pour compte de tiers qui sont neutres, en recettes et en dépenses, et se présentent pour un montant de 12,1 millions d'euros.

2.2. Les dépenses réelles d'investissement

Libellé (en millions d'euros)	BP 2021
Dotations, fonds divers et réserves ⁶	2,4
Subventions d'investissement (régularisations)	12,6
Cautions	0,2
Remboursement capital de la dette	98,4
Dépenses d'équipement	405,3
Immobilisations financières	0,9
Opérations pour compte de tiers	12,1
Total général	531,9

2.2.1. Les dépenses d'équipement

En 2021, la Métropole et ses satellites engageront dans le cadre de la relance économique du territoire un montant inédit de dépenses d'équipement axées sur :

- la transition écologique,
- la relance économique,
- la reconstruction de nos vallées.

Dans le détail par budget et par opération, les projets sont les suivants :

Transition écologique : 152,7 millions d'euros

Opération	Code AP et libellé	BP 2021
Acquisition de nouvelles rames et rallongement des rames existantes	4205 : Modernisation matériel roulant	30 000 000
Travaux des dépôts de bus	4302 : Mise aux normes des dépôts et parcs relais	920 000
Parc-relais / Pôle d'échanges multimodaux	4303 : PEM de Nice Saint-Augustin – Gare routière	7 000 000
	4703 : Aménagement et équipement des infrastructures	100 000
	4302 : Mise aux normes des dépôts et parcs relais	300 000
Extension du réseau de tramway	4602 : Ligne est ouest du tramway	28 226 712
	4605 : Extension du réseau tramway	6 650 000
Travaux de maintenance du réseau de la Ligne 1	4603 : Exploitation du tramway	400 000

⁶ Ainsi que le solde d'investissement du budget annexe Nice Méridia.

Opération	Code AP et libellé	BP 2021
Modernisation des infrastructures de transport		4 679 000
Plan vélo	4703 : Aménagement et équipement des infrastructures	2 000 000
Bornes de recharges		370 000
Déploiement du WIFI dans le Tramway	4704 : Modernisation et Equipement - Projets Structurants	1 778 480
Aménagements urbains connexes du tramway	4705 : Aménagements urbains connexes	2 721 997
Eco Dépôt Bus Plaine du Var	4302 : Mise aux normes des dépôts et parcs relais	100 000
BHNS Gambetta Nice	4703 : Aménagement et équipement des infrastructures	200 000
Sous-total budget annexe des transports		85 446 189
Equipement et modernisation de la régie	0115 : Aménagement, mise en conformité et équipement de la collecte	1 120 153
	0116 : Modernisation des équipements informatiques et logistiques	321 011
	0118 : Aménagement mise en conformité et équipements de la propreté	170 000
Travaux de déchetteries et Usine de Valorisation Energétique de l'Ariane	0115 : Aménagement, mise en conformité et équipement de la collecte	6 975 555
Point de collecte		608 000
Budget annexe régie gestion des déchets ménagers et assimilés		9 194 719
Rénovation et extension de réseaux	6202 : Rénovation des stations d'épuration	4 900 000
	6301 : Extension de réseaux	4 089 706
	6302 : Réhabilitation des réseaux	15 700 000
	6303 : Création de réseaux	30 000
Création et Réhabilitation de STEP	6501 : Création de stations	1 650 000
	6601 : Amélioration de stations	800 000
Mise en sécurité des réseaux	6602 : Travaux récurrents sur les réseaux et ouvrages	508 000
	6604 : Schéma directeur	2 850 000
Sous-total budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif		30 527 706
Aménagement des gares ferroviaires et PEM (Cagnes-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Nice Saint-Augustin)	1001 : Lignes ferroviaires	300 000
	1002 : Création et aménagement de pôles d'échanges multimodaux	10 929 126
Construction du centre technique Métropolitain Pont Michel	1401 : Travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments métropolitains	800 000
Développement de réseaux (réseaux urbains, eau brute, etc.)	0109 : Défense Incendie	500 000
	0114 : Réseaux de chaleur	610 000
Eaux pluviales et Gémapi	0103 : Travaux sur les eaux pluviales	2 984 000
	0106 : Plan d'aménagement prévention inondations (PAPI)	6 016 000

Opération	Code AP et libellé	BP 2021
Soldes de versement du Fonds Métropolitain d'Investissement	0502 : Programme Fonds de Concours – CPER	442 745
Soutien au renouvellement des flottes des entreprises	1306 : Développement Economique	200 000
Transformation numérique	0701 : Circulation et voirie métropolitain	1 000 000
	0801 : Développement Numérique	280 000
	0802 : Projet Iris	20 000
Sous-total budget principal		8 512 745
TOTAL GENERAL ATTRACTIVITE ECONOMIQUE		21 820 297

La cohésion sociale et territoriale : 109,8 millions d'euros

Opération	Code AP et libellé	BP 2021
Travaux de voirie - reconstruction des routes	0716 : Travaux de reconstruction des Vallées	70 209 815
Travaux d'urgence - reconstruction réseaux eaux pluviales		6 000 000
Travaux d'urgence -achats de conteneurs et travaux sur les déchetteries		300 000
Travaux dans les bâtiments des subdivisions		502 800
Téléphonie satellites et réseaux résilient et innovation		580 000
Fonds de concours aux communes frappées par la tempête Alex		2 000 000
Subventions aux agriculteurs		407 385
Budget annexe tempête Alex		80 000 000
Reconstruction des réseaux à la suite de la tempête Alex	6301 : Extension de réseaux	1 000 000
	6604 : Schéma directeur	200 000
Reconstruction de stations d'épuration à la suite de la tempête Alex	6302 : Réhabilitation des réseaux	7 000 000
Création et réhabilitation de stations d'épuration à la suite de la tempête Alex	6501 : Création de stations	3 600 000
Sous-total budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif		11 800 000
Développement du Moyen Pays, des Vallées et de la Montagne	1308 : Agriculture métropolitaine et actions de développement économique pour le Haut-Pays	999 000
Financement du logement social hors renouvellement urbain	0301 : Programme Local de l'Habitat	8 434 577
Plan Local d'Urbanisme Métropolitain	1201 : Planification urbaine	734 000
Renouvellement Urbain (Ariane, Liserons, Moulins, Centre-Ville)	0406 : Programme ANRU Métropole NCA	7 860 164
Sous-total budget principal		18 027 741
TOTAL GENERAL COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE		109 827 741

Infrastructures : 120,9 millions d'euros

Opération	Code AP et libellé	BP 2021
Réfection des chaussées et aménagements localisés des voiries structurantes	0715 : Pérennité et aménagement du réseau structurant	6 700 000
Entretien des ouvrages d'art		2 000 000
Sécurisation des tunnels		15 000 000
Sortie Ouest de la Voie Mathis		22 500 000
Requalification des espaces publics	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	8 200 000
Aménagements d'accompagnement de l'urbanisation	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	4 000 000
Sous-total budget principal		58 400 000
Total grands investissements sur la voirie principale et les espaces publics		58 400 000
Intempéries sur voirie	0715 : Pérennité et aménagement du réseau structurant	5 500 000
Mise aux normes des carrefours à feux, des équipements et signalisation	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	450 000
	0715 : Pérennité et aménagement du réseau structurant	3 800 000
Récurrent de voirie des communes	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	21 700 000
Sous-total budget principal		31 450 000
Total opérations récurrentes		31 450 000
Développement du centre des déplacements et applications numériques	0715 : Pérennité et aménagement du réseau structurant	970 000
Financement des extensions de réseau de distribution de l'électricité	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	500 000
Modernisation et sécurisation de l'éclairage public		3 500 000
Modernisation, outils numériques et informatiques, SIG	0712 : Modernisation de l'exploitation des déplacements métropolitains et foncier de voirie	2 000 000
	1603 : Informatique récurrent - gestion unifiée	11 470 470
Moyens logistiques des services métropolitains (bâtiments, véhicules, matériel)	0107 : Outillage - matériel de la propreté	523 934
	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	700 000
	0901 : Plan de Renouvellement du Parc Auto	3 402 000
	1401 : Travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments métropolitains	3 256 480
	1402 : Aménagement et rénovation du patrimoine métropolitain	412 000
	1403 : Travaux de rénovation du patrimoine métropolitain	208 504
	1601 : Logistique récurrent - Gestion unifiée	1 000 000

Opération	Code AP et libellé	BP 2021
Plan de Prévention des Risques Incendie et bornes incendie	0109 : Défense incendie	402 000
	0110 : Plan de prévention des risques incendie	2 700 000
Sous-total budget principal		31 045 388
Total autres opérations		31 045 388
TOTAL GENERAL INFRASTRUCTURES		120 895 388

2.2.2. Les autres dépenses réelles d'investissement

Elles comprennent les dépenses suivantes :

- 0,6 million d'euros de remboursements de taxe d'aménagement inscrits au budget primitif 2021 ;
- Des immobilisations financières sont budgétées à hauteur de 1 million d'euros, dont 0,5 million d'euros correspondant à des prises de participations dans des fonds d'investissement de filières économiques stratégiques et 0,4 million d'euros d'avances de compte courant d'associés à verser à la société publique locale ;
- Des cautions versées ou remboursées pour 0,2 million d'euros.

3. Les opérations de gestion de la dette

3.1. L'évolution de l'encours

En début d'année 2021, l'encours de la Métropole était de 1 663,9 millions d'euros qui se répartissent essentiellement entre 600 millions d'euros sur le budget principal et environ 1 milliard d'euros sur les budgets annexes. Le niveau particulièrement élevé d'autofinancement dégagé par la Métropole en 2021 devrait permettre cette année de stabiliser cet encours.

Le budget principal :

Pour financer les 175 millions d'euros de programme d'équipement du budget principal, il est prévu un recours à l'emprunt à hauteur 55,3 millions d'euros. Le niveau des remboursements étant quasiment équivalent (55 millions d'euros), l'encours sera stabilisé sur cet exercice.

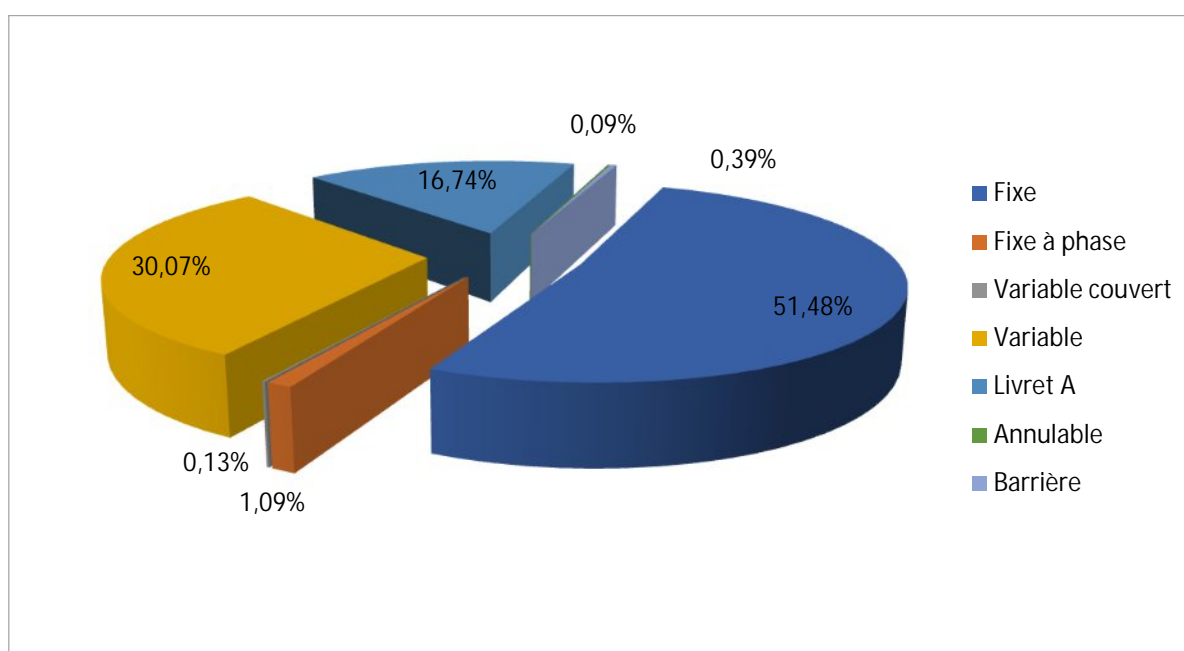
Les budgets annexes :

Le programme d'équipement des budgets annexes sera, lui, financé par les subventions obtenues au titre du plan de relance, les dotations allouées par l'Etat au titre de la tempête Alex et des emprunts nouveaux répartis comme suit :

Libellé (en millions d'euros)	Emprunts nouveaux
Budget annexe des transports	69,1
Budget annexe tempête Alex	22,0
Budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés	5,1
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	1,4
Total général	153,0

La structure de l'encours de la Métropole Nice Côte d'Azur

La structure des emprunts métropolitains est sécurisée avec 53 % de taux fixe et 99,52 % de dette classée en catégorie 1A dans la charte de bonne conduite des collectivités territoriales, dite charte Gissler (soit la meilleure note possible). L'ensemble des contrats souscrits par la Métropole sont ainsi indexés avec des taux simples (fixes ou variables) et sur la base d'indices de la zone euro.



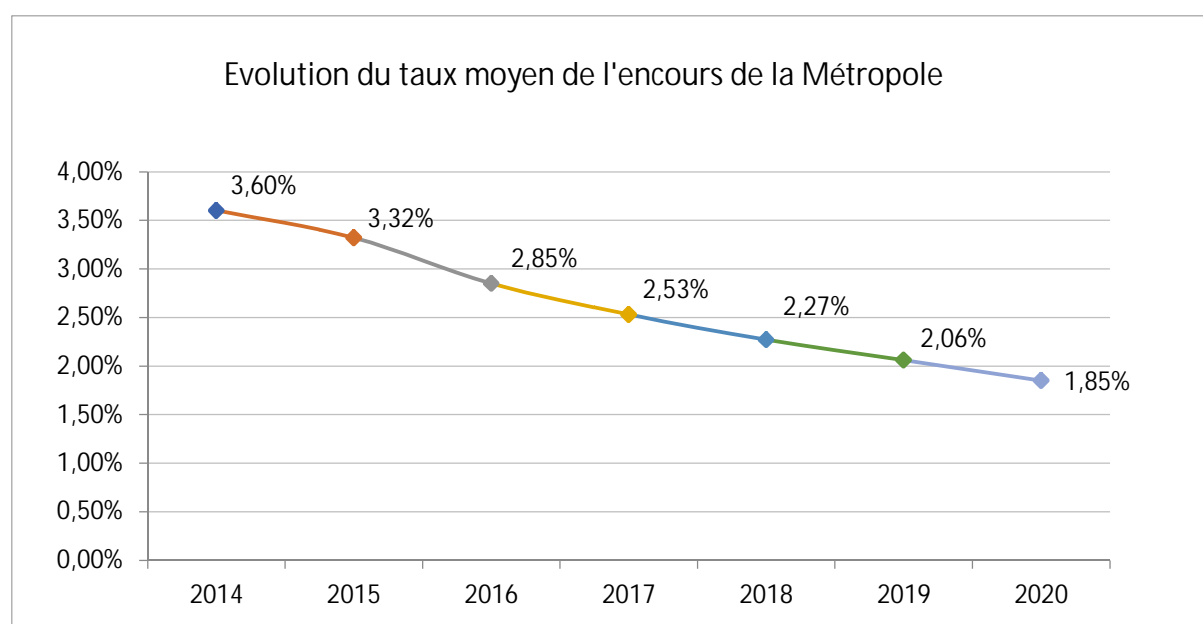
La Métropole a recours à des prêteurs diversifiés :

Prêteur	Capital restant dû au 01/01/2021	% du CRD
SFIL- CAFFIL-LBP	395,3 M€	24 %
Caisse des Dépôts et Consignations	290,1 M€	17 %
Groupe BPCE	274,5 M€	16 %
BEI Banque Européenne d'Investissement	246,6 M€	15 %
Groupe Crédit Agricole- LCL	168,0 M€	10 %
ARKEA	103,6 M€	6 %
Société Générale	70,2 M€	4 %
Deutsche Pfandbriefbank AG	40,8 M€	2 %
Autres prêteurs	74,8 M€	4 %
Ensemble des prêteurs	1 663,9 M€	100 %

La durée résiduelle moyenne des emprunts bancaires détenus s'établit à 18 ans et 7 mois :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex/Ex, Annuel)	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
1 663,9 M€	1,85 %	18 ans et 7 mois	10 ans et 9 mois	274

Grâce à la politique de gestion active des emprunts et des taux d'intérêt historiquement bas, le taux moyen payé par la Métropole continue de baisser pour la 7^{ème} année consécutive et atteint 1,85 % au 1^{er} janvier 2021.



Par budget, la répartition de l'encours bancaire est la suivante :

Budget	CRD au 01/01/2021
Budget principal	631,8 M€
Budget annexe des transports	1 007,4 M€
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	24,7 M€
Total général	1 663,9 M€

3.2. La gestion active de la dette

60 millions de crédits dépenses et recettes (opérations neutres) sont prévus au titre de la gestion des emprunts assortis de ligne de trésorerie, dits revolving. Ces outils permettent d'optimiser les frais financiers et la trésorerie.

Libellé (en millions d'euros)	Dépenses	Recettes
Budget principal	30	30
Budget annexe des transports	30	30
Total général	60	60

Les politiques publiques

I. La transition écologique

Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2025 :

La Métropole Nice Côte d'Azur inscrit son action dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2025, avec des objectifs ambitieux en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, et une augmentation forte de la production locale d'énergies renouvelables.

Le programme d'actions s'articule en 6 axes :

- L'aménagement durable du territoire ;
- L'amélioration de la performance environnementale des services publics de l'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la gestion de l'énergie ;
- Le renforcement de la mobilité durable, qui intègre le développement de l'offre de transport public mais également la promotion des modes de déplacements doux ;
- La réduction de la consommation énergétique des bâtiments ;
- La mobilisation des acteurs du territoire ;
- L'animation, le pilotage et le suivi du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), notamment à travers le Conseil de métropole pour le Climat.

A : La mobilité durable

En 2021, plus de 85 millions d'euros seront consacrés aux investissements en matière de mobilité durable.

Les lignes 2 et 3 de tramway ont été mises en service sur la totalité de leur linéaire en novembre et décembre 2019 et ont fonctionné sur une année « pleine » pour la 1^{ère} fois sur l'année 2020.

Ces 2 lignes totalisent 25 rames de tramway sans ligne aérienne de contact, qui s'appuient sur un système innovant de recharge ponctuelle en station permettant une autonomie totale entre les stations aériennes. La partie enterrée et le centre de maintenance alimentent les rames avec des lignes aériennes de contact.

Les crédits de paiement 2021 doivent permettre de clôturer financièrement ces réalisations et celles des opérations connexes mais aussi de faire face au succès de ces livraisons avec l'accroissement de fréquentation sur les lignes 1 et 2.

9 rames supplémentaires rejoindront progressivement les 25 en service sur les lignes 2 et 3, avec une augmentation perceptible des fréquences dès la rentrée de septembre.

Une liaison maritime entre le port de Nice et Cap d'Ail permettra d'offrir une alternative aux axes routiers et ferroviaires saturés pour les salariés monégasques habitant à Nice.

Par ailleurs, dans le prolongement de la délibération relative au Schéma Directeur du Réseau de Transport Urbain, la Métropole va poursuivre en 2021 les études préalables à l'extension des réseaux de transport :

- La ligne 4 de tramway vers St Laurent du Var et Cagnes-sur-Mer ;
- La ligne 5 de tramway vers l'Ariane, la Trinité et Drap ;
- Le bus à haut niveau de service sur l'axe Gambetta / Cessole ;
- La ligne de téléphérique vers Saint-Laurent-du-Var.

L'orientation vers une mobilité décarbonée sera poursuivie et accentuée :

- Dans le cadre du renouvellement accéléré du parc bus de RLA ;
- Deux premières lignes sous-traitées passeront à l'électrique ;
- Les installations de distribution du GNV situées à Drap datant de plus de 20 ans, les travaux de remplacement et d'extension commenceront en 2021. Ils seront accompagnés par des modifications des ateliers pour accueillir uniquement des bus GNV et électriques.
- Une expérimentation de bus à l'hydrogène sera organisée au printemps ;
- Poursuite du déploiement des bornes de recharge électrique sur le territoire et du subventionnement pour l'acquisition des véhicules électriques.

L'arrivée des nouvelles lignes de tramway s'accompagne d'une amélioration du réseau de bus avec notamment l'adaptation des infrastructures de transports et des dépôts y afférents mais aussi la poursuite du Plan Vélo Métropolitain.

En 2021, les enveloppes consacrées au développement des gares ferroviaires et pôles d'échanges multimodaux s'établiront à 18,6 millions d'euros, budget principal et budget annexe des transports confondus. Les opérations porteront sur les PEM de Vence, Cagnes-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer et Nice Saint-Augustin.

B: La création d'un guichet métropolitain de la rénovation énergétique

Afin d'accélérer encore la massification, à l'échelle de notre territoire, de la rénovation énergétique des bâtiments, a été créé un guichet métropolitain de la rénovation énergétique.

L'objectif est de rénover 1500 logements par an, soit trois fois l'objectif initialement fixé par le Plan Climat Air Energie Territorial.

Pour ce faire un ambitieux programme d'accompagnement et d'aides est mis en œuvre par la Métropole Nice Côte d'Azur sur les 5 ans à venir, avec un budget global de 7,5 millions d'euros, cofinancé par l'ADEME, la Région et l'Union Européenne.

L'accompagnement proposé aux propriétaires est gratuit. Il vise à fournir une aide à la décision sur les aspects techniques, financiers, relationnels et comportementaux du projet.

C : Le projet alimentaire territorial et la politique agricole métropolitaine

Dans le cadre de de son Projet Alimentaire Territorial, la Métropole souhaite bâtir, avec les acteurs du territoire, un système alimentaire résilient afin de diminuer sa vulnérabilité, sa dépendance alimentaire, sécuriser ses approvisionnements et leur qualité.

L'actuelle crise de la COVID ainsi que celle liée à la tempête Alex d'octobre 2020 dans les vallées de la métropole azurée confirment encore combien notre société est fragile, et qu'il est urgent de repenser l'organisation de notre système alimentaire local, pour le rendre moins vulnérable et plus durable.

Dans ce sens, un premier programme d'études partagées avec les acteurs est mis en œuvre sur 2021 et 2022, et vise notamment à établir, dans un deuxième temps, un Plan de Continuité Alimentaire Durable Métropolitain.

La métropole consacrera pour cet exercice une enveloppe de 3 millions d'euros à la politique agricole, foncière et alimentaire métropolitaine avec le fonds d'intervention pour l'agriculture afin d'acquérir les premières parcelles foncières agricoles destinées à l'installation de nouveaux exploitants mais aussi la création d'un lieu test agricole.

D : Les autres axes de la transition écologique

Des actions spécifiques en faveur de la qualité de l'air se poursuivent en 2021 au travers du Plan d'Action Métropolitain pour l'Amélioration de la Qualité de l'Air. Il regroupe la totalité des mesures permettant de lutter contre les pollutions atmosphériques, la lutte contre le bruit et contre le plastique et la protection de la biodiversité, pour un montant évalué à 0,5 million d'euros,

Concernant la réduction des nuisances sonores, la Métropole est engagée depuis 10 ans dans un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Il est prévu l'installation de plusieurs prototypes d'afficheurs pédagogiques de bruit ainsi que l'expérimentation de radars de bruit avec l'Etat pouvant sanctionner automatiquement les contrevenants.

1,5 million d'euros seront consacrés à des opérations d'envergure de requalification et de « désimperméabilisation » des espaces publics, au travers des opérations relatives à la Promenade du Paillon, au Grand Parc Paysager de la Plaine du Var et à la Trame Verte.

Au titre de la compétence assainissement, les dépenses d'équipement s'établissent à 42,3 millions d'euros (dont 11,8 millions d'euros consacrés aux opérations de réparation et de reconstruction faisant suite à la tempête Alex). Les études portant sur la restructuration de la station Haliotis se poursuivent ainsi que les chantiers de construction des stations d'épuration de Turini et d'Utelle village.

Cette année, les dépenses d'équipement consacrées à la compétence assainissement s'établissent à 42,3 millions d'euros (dont 11,8 millions d'euros consacrés aux opérations de réparation et de reconstruction faisant suite à la tempête Alex).

A la suite de la série d'intempéries qui a frappé les communes de la Métropole et qui a rappelé la sensibilité de son territoire aux risques d'inondations, il est également prévu une enveloppe de 9 millions d'euros pour développer une plus grande résilience aux risques majeurs en matière d'eaux pluviales et de GEMAPI.

II. L'attractivité économique

A : Mettre en œuvre le plan de relance de notre économie :

En 2021, la Métropole poursuivra ses mesures d'urgence en direction des entreprises, des artisans et des commerces.

La préparation de la relance, le soutien des acteurs publics et privés dans leurs recherches de financement, l'accompagnement de projets structurants pour le commerce et nos filières prioritaires seront également au cœur des actions menées cette année.

Soutenir nos entreprises locales :

- Coordonner le suivi du plan de relance et accompagner les collectivités et les entreprises du territoire dans leurs demandes de financement ;
- Accompagner les entreprises touchées par la crise sanitaire, y compris en mettant en œuvre les aides d'urgence votées par l'EPCI ;
- Accompagner les entreprises touchées par la Tempête Alex, à la fois par la participation à des fonds d'urgence, et un accompagnement dans la recherche de financements et d'indemnisations ;
- Lier industrie et environnement en favorisant notamment la filière mobilité hydrogène ;
- Faire des biotech une priorité : aux côtés de l'Université Côte d'Azur, contribuer à la création d'incubateurs, spin-off des laboratoires de l'université, en particulier.

Renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises

- Rénover, moderniser voire créer de nouvelles zones d'activité économique, afin de faciliter en particulier l'implantation d'entreprises industrielles innovantes sur le territoire ;
- Développer le quartier des start-ups à Notre-Dame à Nice ;
- Ouvrir le Centre européen d'entreprises et d'innovation (CEEI) à de nouveaux partenariats et le spécialiser par filières d'excellence, notamment e-santé et écoindustries ;
- Devenir un territoire de référence en matière de formation au tourisme, hôtellerie et restauration en suscitant une nouvelle offre de formation, et une montée en gamme des formations existantes sur notre territoire ;
- Créer des réseaux d'entrepreneurs, Business Angels et financeurs, en vue de mutualiser les compétences d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets.

Valoriser nos commerces et mieux organiser notre logistique urbaine

- Renforcer le budget de préemption (achat de fonds et murs) à l'échelle de la Métropole afin d'augmenter nos moyens d'intervention pour revitaliser notre politique commerciale, et étudier le lancement d'une foncière commerces ;
- Mettre en œuvre des solutions décarbonées de logistique du dernier kilomètre ;
- Accompagner des projets de logistique urbaine ambitieux pour rationaliser les flux de livraison sur notre territoire, dans une démarche écologique ;
- Dynamiser nos filières d'excellence, et notamment le tourisme d'affaires ;
- Accompagner l'émergence du futur Parc des Expositions et des Congrès de la Métropole.

B : Soutien à l'innovation, à la recherche et à la formation :

En partenariat avec l'Université Côte d'Azur et les instituts de recherche implantés sur le territoire, la Métropole poursuivra en 2021 sa stratégie en matière de « Smart City » avec des expérimentations en cours dans les domaines des transports, des mobilités, ou encore de l'inclusion numérique.

Poursuivre notre stratégie en matière de ville intelligente

- Favoriser un développement numérique maîtrisé associant harmonieusement l'innovation technologique, la protection de l'environnement et la qualité de vie de ses habitants dans une perspective de meilleurs services, de meilleure gestion et de création d'emplois ;

- Renforcer nos partenariats avec les entreprises et les territoires pour le développement de l'innovation dans le domaine de la ville intelligente et durable ;
- Améliorer les réseaux de communications du territoire : déploiement du très haut débit pour les entreprises, les citoyens et les bâtiments publics, et poursuite du déploiement de la fibre optique sur le territoire métropolitain ;
- Expérimentation et animation de l'écosystème d'acteurs publics et privés autour de nouveaux services et usages (poursuite du projet d'hypervision urbaine, et de l'amélioration la performance énergétique et environnementale de nos bâtiments) ;
- Favoriser l'inclusion numérique en organisant, animant et coordonnant une vraie dynamique de territoire, où l'ensemble des forces vives (organismes accueillant du public, institutionnels, associations, mais aussi entrepreneurs, startups, étudiants) seront mobilisées pour mener des actions en faveur des populations les plus éloignées du numériques.

Concevoir et conduire la politique de développement sur les enjeux de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Formation sur le territoire métropolitain :

- Devenir un territoire de référence en matière de formation au tourisme, hôtellerie et restauration en suscitant une nouvelle offre de formation, et une montée en gamme des formations existantes sur notre territoire ;
- Créer de nouvelles filières de formations au Centre de Formation des Apprentis (CFA), en lien avec les besoins du territoire et de nos filières stratégiques, en particulier dans le domaine de l'industrie ;
- Soutenir les démarches d'insertion professionnelle des étudiants en partenariat avec l'association Recherche et Avenir, en favorisant les liens entre la recherche et l'entreprise avec le dispositif RUE (Rapprochement Université-entreprises) ;
- Poursuivre notre partenariat avec la Fondation Université Côte d'Azur dont les missions sont « Financer, accompagner, promouvoir des projets stratégiques pour Université Côte d'Azur en recherche et enseignement supérieur » ;
- Mettre en valeur l'excellence de la recherche et de l'enseignement supérieur métropolitains, et contribuer à les faire connaître au grand public, en s'associant à des événements tels que le Festival des Sciences, les Journées du Patrimoine, des expositions de culture scientifique, ou encore la Fusion Energy Conference ;
- Créer une plateforme dont l'objectif est de rendre la formation initiale et continue plus visible et plus accessible au monde socio-économique ;
- Soutenir les projets structurants en matière d'enseignement supérieur, recherche et formation (Campus santé de Saint-Jean d'Angély, réhabilitations des locaux à Pasteur) à Nice ;

- Soutenir l'UIMM06 dans ses démarches de création d'un Talent Center de détection précoce des talents ;
- Mener à bien les travaux de mise aux normes du centre de formation des apprentis métropolitain ;

C : Attractivité économique et Promotion de la filière Tourisme

La Métropole mènera en 2021 les actions suivantes :

- Renforcer l'attractivité économique du territoire et son rayonnement international avec notamment la poursuite du lancement de l'agence d'attractivité ;
- Accompagner la mise en œuvre de notre stratégie de marketing territorial, et notamment le déploiement de la marque Nice Côte d'Azur, en lien avec l'agence d'attractivité ;
- Soutenir la filière touristique pendant la crise, notamment par des mesures d'accompagnement et d'urgence ;
- Préparer la relance de la filière touristique, en particulier en accompagnant l'émergence d'une filière de tourisme durable sur le territoire ;
- Doter notre territoire d'une stratégie méditerranéenne et continuer de s'appuyer sur le réseau EUROMED pour mettre en place des coopérations opérationnelles et tangibles ;
- Poursuivre l'effort de recherche de financements extérieurs et européens pour renforcer l'attractivité du territoire et mener à bien nos projets.

D : Les opérations structurantes dans le domaine du développement économique

Par ailleurs, des investissements structurants sur le territoire sont programmés, et en particulier :

- Des travaux sur les installations portuaires : le lancement des opérations réfection de la grande jetée et d'électrification des quais du Port de Nice ;
- 2,5 millions d'euros porteront sur la desserte des zones commerciales, et notamment sur le projet urbain partenarial Lingostière (desserte Carrefour et Leroy Merlin).

III. La cohésion sociale et territoriale

A : Une politique faveur du développement du moyen et du haut pays

Au niveau du développement du territoire, la Métropole poursuivra ses actions en faveur du moyen pays et de la Montagne avec notamment :

- La valorisation de l'offre VTT,
- Le renforcement des partenariats avec les filières agricoles,
- L'accompagnement financier des projets structurants et innovants en matière de développement touristique et économique mais aussi au travers des participations financières versées aux Syndicats des Stations du Mercantour et de Roubion,
- La coordination des projets de coopérations transfrontaliers avec l'Italie avec les Plans Intégrés Territoriaux ALPIMED et PAYS SAGES,
- La promotion des savoirs-faires agricoles et artisanaux métropolitains avec le « Goût de Nice ».

B : L'habitat, le renouvellement urbain et la cohésion sociale

La Métropole mènera les actions suivantes en 2021 :

- Poursuite de l'objectif de 1 721 logements sociaux dans le cadre du 3^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) et déploiement des dispositifs incitatifs d'aide à la réhabilitation du parc privé, dont le Programme d'Intérêt Général à destination des propriétaires bailleurs et occupants ;
- Gestion du Fonds Solidarité Logement (FSL), travaux de la Conférence Intercommunale du logement et mise en œuvre du Plan Logement d'Abord ;
- Accueil du public demandeur de logement au sein de la Maison de l'Habitant, point d'information et de renseignement unique sur les questions de l'habitat, avec également les permanences des partenaires de la Métropole au service des politiques sociales de l'habitat et en 2021 le lancement du CLLAJ (comité local pour le logement autonome des jeunes) ;
- Poursuite du programme de complète restructuration du quartier Porte de France à Saint-Laurent-du-Var et des nouveaux projets de renouvellement urbain des quartiers de l'Ariane, des Liserons et des Moulins, à Nice dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU), projets qui font l'objet d'une mise en œuvre opérationnelle sur 12 ans sur la période 2020-2031, en 2021 : finalisation des études urbaines, début des relogements, concertation avec les habitants, etc. ;
- Actions liées au contrat de ville dans les quartiers prioritaires, politique dérogatoire de rééquilibrage des inégalités sociales dans une approche

territorialisée (QPV : quartiers prioritaires de la politique de la ville) autour de trois piliers partagés par les signataires du contrat de ville : cadre de vie et implication des habitants, emploi et développement économique, cohésion sociale ; le programme d'actions 2021 a été défini dans la continuité de l'appel à projet pour l'ensemble des territoires prioritaires de la Métropole ;

- Mesures en faveur des jeunes (prévention spécialisée, fonds d'aide aux jeunes) et de l'insertion professionnelle des publics qui en sont le plus éloignés, avec notamment un accompagnement individualisé et la mise en œuvre des clauses d'insertion, pour lutter contre le chômage et les exclusions ; accompagnement des acteurs que sont la Mission Locale et l'École de la 2ème Chance.

En matière d'investissement : en cette année 2021 où les crises successives enjoignent les responsables des politiques publiques à une très grande solidarité, la Métropole affiche un engagement plus que conséquent au bénéfice des politiques de l'habitat et du renouvellement urbain avec un niveau de dépenses bien supérieurs à la moyenne de ces dernières années. Ainsi, les crédits d'équipements consacrés aux opérations de renouvellement urbain et d'habitat sont portés à 16,3 millions d'euros, pour une moyenne annuelle de 14,8 millions d'euros au cours du précédent mandat.

C : La reconstruction des vallées

Le bilan des dégâts :

S'agissant des compétences prises en charges sur le budget annexe tempête Alex (hors eau potable et assainissement), plusieurs certaines d'opérations devront être conduites pour la reconstruction :

- Infrastructures routières : plus de 50 km de routes détruites ou très endommagées (35 km de voirie structurante et 15 km de voirie secondaire) ;
- Berges et digues : plusieurs kilomètres de berges endommagées ou détruites, notamment, en amont et en aval de Saint Martin Vésubie ;
- Bâtiments publics et matériel : destruction des centres d'intervention et d'exploitation métropolitain de voirie, des véhicules et matériels ;
- Electricité : 7 km de réseau haute tension, 16 transformateurs et 10 km de réseau basse tension entièrement détruits.

Une intervention échelonnée des services métropolitains :

- Interventions de première urgence immédiatement engagées permettant, dès le 5 octobre, de rendre tous les centres bourgs des communes accessibles aux secours et services d'urgence. Dès le 10 octobre, l'électricité a été rétablie pour 100 % des abonnés, par le biais de groupes électrogènes.
- Une seconde phase de gestion de crise dédiée à la reconstruction, mise en œuvre dès décembre 2020, aura permis de rouvrir à la circulation les voies stratégiques pour désenclaver la Tinée et la Vésubie, implanter des ponts

provisoires, assurer la collecte et le traitement des déchets y compris des encombrants et de rétablir l'alimentation électrique.

- En 2021 et 2022, les travaux seront poursuivis, pour l'essentiel dans la vallée de la Vésubie, et consacrés à la reconstruction définitive des ouvrages détruits qui ont fait l'objet d'aménagements provisoires, ainsi qu'à la reprise et aux compléments de certains travaux de voirie réalisés.

Les dépenses d'équipement 2021 permettront de financer les opérations suivantes :

- RM 32 – La Tour sur Tinée - Construction de protection en enrochement libre
- RM 2205 Clans – Bancairon - Pose de cadre béton armé préfabriqué + 7500 m³ de curage + confortement route + enrochements bétonnés amont
- RM 2565 Utelle – remblai/ chaussée emportée PRO+200, PR 0+600,
- Roquebillière – reconstruction de la passerelle piétonne de la Bourgade
- A l'horizon des trois prochaines années seront engagées des opérations de reconstruction résilientes : études sur la construction d'un tunnel entre le pont Durandy et St Jean la Rivière, reconstruction des routes de la Madone de Fenestre, du Boréon, de la Gordolasque et de Berthemont.

La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

La tempête Alex qui a sinistré les vallées nécessite des travaux d'urgence qui doivent être conduits pour prévenir de prochaines crues.

Pour répondre à ce besoin la Métropole a passé un nouveau partenariat spécifique formalisé avec le SMIAGE pour assurer les travaux de reconstruction dans la Vésubie pour 38 millions d'euros sur une durée de 5 ans. La première annuité 2021 s'élève à 5,4 millions d'euros.

Le reste des investissements dont notamment le curage, confortement des berges, la reprise des réseaux emportés, évacuation des embâcles, ou encore le recalibrage des sections d'écoulement seront portés en régie par la Métropole.

Le soutien de la population, des activités économiques et des communes :

La Métropole a décidé d'apporter son soutien aux agriculteurs et éleveurs sinistrés à hauteur de 0,4 million d'euros de subventions permettant la réparation des bâtiments d'exploitation et infrastructures agricoles ainsi que le remplacement des matériels agricoles détruits ou endommagés par la tempête.

La collecte de dons en faveur des sinistrés a permis de récolter près de 0,7 million d'euros à ce jour. Ceux-ci font l'objet d'un reversement au Centre Communal d'Action Sociale de Nice qui assure la répartition des dons, fort de son expertise en matière de soutien aux publics en difficulté.

Enfin, une enveloppe de 2 millions d'euros est constituée afin d'apporter un soutien aux communes pour la reconstruction de leurs équipements sinistrés.

D : L'aménagement durable du territoire

La Métropole met en œuvre des procédures d'aménagement durable du territoire :

- L'amélioration permanente et continue du PLUm avec la mise en œuvre de différentes procédures d'urbanisme et l'appui d'études prospectives conduites en vue de répondre au mieux aux besoins des communes métropolitaines,
- Les études pour l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la promenade des Anglais, notamment afin de renforcer la candidature de l'inscription de la promenade des Anglais au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- L'élaboration du Règlement Local de publicité métropolitain (RLPm) pour ses 49 communes membres, consécutivement à la loi Grenelle 2 qui précise de la caducité des règlements locaux de publicité communaux.

IV. Les infrastructures

L'enveloppe annuelle de 21,7 millions d'euros consacrée à l'enveloppe crédits récurrents de voirie des communes est maintenue.

Plusieurs projets d'infrastructures seront par ailleurs engagés ou poursuivis en 2021 :

- Les travaux d'aménagement du giratoire sur la RM 6202 à Saint-Martin-du-Var,
- Début des aménagements du pôle d'échanges multimodal à Cagnes-sur-Mer,
- L'aménagement du parking route de l'Iera à Falicon,
- L'aménagement de la chaussée de la corniche Fahnestock et montée des Grimonds à Saint-Laurent du Var,
- Le lancement des études de sécurisation du tunnel du Cap Estel à Eze,
- Le réaménagement des trottoirs du boulevard Maréchal Joffre à Beaulieu-sur-Mer,
- Les travaux de l'avenue Claude Vignon à Saint-Jean-Cap-Ferrat,
- L'aménagement de la rue Etienne Curti (phase 3) à Colomars,
- La poursuite des études et lancement de l'appel d'offres pour la réalisation du parking des Tennis à Gillette,
- Les études du parking du Veseou à la Bollène-Vésubie,
- Le confortement du mur Route du Pra à Saint-Dalmas-Le-Selvage,

- Le lancement des appels d'offres pour la requalification de la rue Cassini, du boulevard Gambetta et des études Place Ile de Beauté à Nice,
- La poursuite des travaux de la rue d'Angleterre et de la rue Raoul Bosio à Nice,
- La création d'espaces publics autour d'une opération d'aménagement dans le quartier Saint-Jean-d'Angély à Nice.
- L'attribution des marchés publics de travaux pour l'extension du parking Prévert à Carros,

Des crédits seront également consacrés à deux projets d'envergure métropolitaine :

- La Sortie Ouest de la Voie Mathis (22,5 millions d'euros en 2021),
- La sécurisation des tunnels Liataud et Malraux (15 millions d'euros en 2021).

Les dépenses pour la réfection des chaussées du réseau structurant et des aménagements localisés s'élèveront à 6,5 millions d'euros.

L'éclairage public et les réseaux concédés bénéficieront d'une enveloppe globale de 4 millions d'euros dont 3,5 millions d'euros au titre de la modernisation et de la sécurisation des espaces publics.

Enfin, 3,1 millions d'euros seront alloués à la défense incendie.

Annexe 1 : les flux internes

Pour simplifier la lecture du rapport du budget, la présentation neutralise dans l'analyse les flux financiers inter-budgets. Ces flux, globalement neutres en dépenses et en recettes, représentent un montant de 139 millions d'euros. Ils sont constitués :

- Des subventions versées par le budget principal aux budgets annexes des transports et tempête Alex, à hauteur respectivement de 124,4 et 5,6 millions d'euros ;
- Des remboursements de charges d'administration générale des budgets annexes au budget principal, pour 7,3 millions d'euros ;
- Du remboursement des charges indirectes liées aux activités portuaires, entre le budget exploitation des ports d'Azur et le budget exercice des missions d'autorité portuaire, pour 1,7 million d'euros.

Budget	Flux	Dépenses			Recettes	
		Chap. 011 Charges générales	Chap. 012 Charges de personnel	Chap. 65 Charges de gestion	Chap. 70 Remb. de frais	Chap. 74 Subventions
Budget principal	Participation des budgets annexes aux charges générales				7 313 570	
	Subvention BA transports			124 361 210		
	Subvention, BA Alex			5 634 300		
Budget annexe des transports	Subvention budget principal					124 361 210
	Participation des BA aux charges générales	427 346	700 750			
Budget annexe tempête Alex	Subvention budget principal					5 634 300
Budget annexe régie gestion des déchets	Participation des BA aux charges générales	1 406 000	2 294 000			
Budget annexe assainissement collectif et non collectif	Participation des BA aux charges générales	797 805	1 308 219			
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	Participation des BA aux charges générales	54 945	90 096			
Budget annexe de la régie missions d'autorité portuaire	Participation des BA aux charges générales	88 799	145 610			
	Remboursement charges indirectes activités portuaires				1 702 929	
Budget annexe de la régie exploitation des ports d'Azur	Remboursement charges indirectes activités portuaires	425 732	1 277 197			
Total		3 200 627	5 815 872	129 995 510	9 016 499	129 995 510
		139 012 009			139 012 009	